

**COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LOIR-ET-CHER**

Séance du 3 décembre 2020

Présents avec voix délibératives : Colonel C. Magny - Médecin Hors Classe B. Lebourgeois - Capitaine P. Debout - Capitaine F. Duris - Lieutenant 1^{ère} classe D. Beau du - Lieutenant 2^e classe T. Cornelissen - Adjudant-chef M. Bourgoïn - Adjudant-chef E. Gaillard - Adjudant-chef C. Giron - Caporal-chef H. Lebeau - Madame M. Courcelles - Madame P. Deschamps

Excusés avec voix délibératives : Lieutenant 2^e classe W. Léger - Adjudant F. Leçon - Sergent-chef N. Jeanneret - Sergent-chef G. Ruellan - Monsieur A. Chevalier

Etaient également présents : Colonel J-R. Hermelin, Lieutenant-colonel C. Loew - Commandant S. Lacroix - Commandant P. Hierholtz (élève colonel)

Etait excusée : Madame S. Lyaet

Le quorum étant atteint (12 présents), le Col C. Magny ouvre la séance à 17 h 35.

Il nomme le Docteur B. Lebourgeois comme secrétaire de séance et Madame M. Courcelles comme secrétaire adjoint.

1. Approbation du procès-verbal de la CATSIS du 12 novembre 2020

Les membres de la CATSIS, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur le procès-verbal. L'Adc C. Giron demande juste qu'une correction soit apportée sur son grade à l'alinéa 1 de la page 4. Le Col C. Magny confirme que la correction sera effectuée.

2. Approbation du nouveau règlement intérieur de la CATSIS

Le Col C. Magny indique que les PATS ont été ajoutés dans le règlement intérieur.

Par ailleurs, il propose les rajouts suivants :

- **Article 4 : Proposition de rajout à la fin du 2^e alinéa :** « Le président convoque les membres titulaires de la Commission huit jours ouvrables au moins avant la date prévue pour la réunion qui se tiendra le jeudi à 17 h 30 ».
- **Article 5 : Proposition de modification à la fin du 2^e alinéa** « les convocations des représentants titulaires du personnel sont envoyées à leur adresse électronique du SDIS ou le cas échéant à leur adresse électronique personnelle.
- **Rajout de l'article 15.**

Les membres de la CATSIS, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur le nouveau règlement intérieur, prenant en compte les rajouts proposés en séance par le Col C. Magny.

3. Présentation des rapports du CASDIS du 7 décembre 2020

Le Col C. Magny énumère les points à l'ordre du jour du prochain CASDIS.

Concernant le BP, l'Adc M. Bourgoïn demande ce qui explique la baisse des autres recettes de fonctionnement, concernant notamment celle des produits des services (interventions payantes, mise à disposition de personnels, location CFIS, carences SAMU, Remboursement Cofiroute, ...). envisagée à hauteur de -6,9 %, par rapport à 2020.

Le Col C. Magny répond qu'elle correspond à plusieurs points. Celui tout d'abord de l'augmentation des carences dues au contexte COVID qui ne sera sans doute pas identique en 2021, car le centre hospitalier de Blois a publié un avis de vacances pour un coordinateur ambulancier privé qui aurait pour mission de rechercher des ambulanciers privés disponibles pour effectuer des interventions et éviter ainsi de solliciter des sapeurs-pompiers. Dans un second temps, il évoque la formation des ambulanciers privés qui, en raison de la situation sanitaire, n'ont pas pu la terminer, ce qui a engendré une augmentation des carences. Pour terminer, il indique le projet de réouverture de la convention SAMU/SDIS, afin d'évoquer les carences SMUR pour lesquelles le SDIS n'est pas rémunéré et également le nombre de carences effectuées sur le département sans que le SDIS ne connaisse de rupture capacitaire.

Le Lcl C. Loew indique que le Sous-Comité de Transports Sanitaires (SCTS) se réunira le 17 décembre prochain, afin d'évoquer notamment la gestion des carences ambulanciers privés.

L'Adc M. Bourgoïn évoque ensuite l'augmentation en dépenses des titres restaurant pour 2021. Le Col C. Magny indique qu'elle est due à une augmentation des effectifs et par conséquent des bénéficiaires.

Enfin, l'Adc M. Bourgoïn évoque le point IV-b du BP dans les dépenses d'investissement sur l'acquisition de matériels. Le Cdt S. Lacroix reprend la diapositive présentée lors de la dernière CATSIS.

Le Col C. Magny évoque ensuite le rapport n° 4 du CASDIS concernant la DM n°2 relative à l'engagement de la 1^{ère} phase du Schéma Directeur des Systèmes d'Informations (SDSI).

Le Cdt S. Lacroix présente à l'aide d'un premier diaporama (*joint en annexe*) le contexte et les enjeux du futur SDSI. En résumé, il précise que le SDSI permettra de prioriser les enjeux stratégiques à l'échéance de 5 ans. Le second diaporama présente les compréhensions du besoin (*joint en annexe*).

Le Col C. Magny indique que le SDIS envisage de réaliser une courte vidéo sur ce sujet afin d'informer les personnels.

Il présente ensuite le rapport n° 10 du CASDIS relatif à l'indemnisation des SPV pour les reconnaissances opérationnelles périodiques.

Le Cne F. Duris demande si le paiement sera forfaitaire ou calculé sur le temps passé.

Le Lcl C. Loew répond qu'il sera calculé sur le temps passé.

Le Col C. Magny passe ensuite au rapport n° 15 qui a pour objet la révision du Règlement Opérationnel (RO).

Le Lcl C. Loew présente ce rapport. Il indique que lorsque le projet de RO sera validé par le Conseil d'administration, ses dispositions seront effectives à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Col C. Magny présente ensuite le premier des deux points qui seront présentés aux membres du CASDIS. Il s'agit de la synthèse de la Mission d'Evaluation Périodique (MEP 2019). Il précise que ce document est présenté de façon synthétique, mais sera transmis prochainement dans son intégralité aux membres du Conseil d'administration et aux organisations syndicales. Il rappelle les points sur lesquels l'inspection a relevé que le SDIS n'avait pas de document à hauteur des attendus en comparaison à un SDIS de référence de même catégorie.

Il indique que sur les 142 recommandations faites par la MEP, il en reste environ 50 % à réaliser. Il commente le point I.3 sur le niveau global de performance qui rappelle les 2 points forts que sont l'administration/finances et la maîtrise du risque social, à l'inverse 2 points faibles sont à souligner, à savoir le management et la santé sécurité.

Il explique que le SDIS conduit un projet d'établissement 2021-2024 qui sera présenté au prochain Conseil d'administration qui permettra d'atteindre des objectifs au travers de la feuille de route du PCASDIS, du Préfet, des recommandations de la MEP, des FOCUS GROUP mais également des rencontres et échanges effectués lors des visites de centres et des entretiens individuels.

L'Adc C. Giron indique qu'il aurait été bon d'avoir le document synthétique de 2012 pour pouvoir comparer ces deux documents, notamment au niveau de la GPEEC.

Le Col C. Magny indique que les deux documents sont construits différemment dans leur présentation et qu'il est donc difficile de les comparer.

Le Col J-R. Hermelin signale que beaucoup de travaux ont été réalisés depuis 2012. En matière de santé sécurité le SDIS a bien évolué.

Le Cdt S. Lacroix ajoute que le domaine de santé sécurité existait en 2012 mais n'était pas formalisé au sein d'un document comme c'est le cas dans celui de 2019.

L'Adc M. Bourgoïn demande dans quels domaines se situent les 23 recommandations prioritaires mentionnées par la MEP.

Le Col C. Magny présente le document en retraçant les recommandations à réaliser qui relèvent de différents domaines. Il explique qu'il est important pour le SDIS de se fixer des priorités en faisant face à toutes les situations comme celle de la crise sanitaire actuelle. Il informe que l'évolution de la réalisation de ces recommandations sera présentée lors de prochaines réunions de CATSIS.

Le second point présenté en CASDIS portera sur le projet « SDACR 2021 ». Il est présenté par le Lcl C. Loew.

Le Col C. Magny demande si les thématiques et les groupes de travail sont déjà constitués. Le Col C. Loew répond que cela sera fait très prochainement, en y associant le cas échéant des membres de la CATSIS. La concertation des instances permettra ainsi que la formulation finale du SDACR soit réalisée.

4. Questions diverses

Le Directeur donne les dates des futures CATSIS qui pourront être modifiées en fonction des dates de CASDIS de 2021.

Pour conclure, le Col C. Magny remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur souhaite une bonne Sainte Barbe.

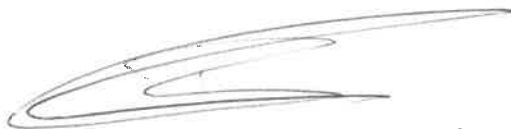
L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19h00.

Le Directeur



Colonel Christophe MAGNY

Le Secrétaire



Médecin Hors Classe Bruno Lebourgeois

Le Secrétaire adjoint



Madame Magalie Courcelles

Contexte et enjeux

Le Commandant Lacroix souhaite définir une politique des Systèmes d'information à 5 ans, qui soit alignée avec les enjeux de sa Direction, les 3 piliers de l'établissement : modernisation, capital humain et pilotage et ainsi renouveler son Schéma Directeur des Systèmes d'Information et de Communication. Le dernier SDSI datant de 2012 et étant arrivé à terme en 2017 et n'ayant pas suscité le niveau d'appropriation et de pilotage attendu.

Le SDIS de Loir-et-Cher regroupe 2000 agents dont une majorité (environ 80%) de sapeurs-pompiers volontaires (SPV).

Son budget s'élève environ à 30 millions d'euros pour une population défendue de plus de 330 000 personnes, en grande partie financé par le Conseil Départemental

Le SDIS 41, de catégorie C couvre un périmètre dense :

- 84 centres d'incendie et de secours (CIS)
- reliés chacun par un réseau MPLS, avec différents types de débit ADSL, SDSL, VDSL, routeurs 4G ;
- 1 centre opérationnel de traitement d'alertes (CTA) et de gestion opérationnelle ;
- 1 école départementale de formation.

Le service SIC du SDIS permet à l'ensemble des services et CIS du département de mener à bien leurs missions.

Les services SI se déclinent en deux pans étant interdépendants et étroitement liés :

- **SI « Opérationnel »** : prestataires avec des systèmes d'alertes, en lien avec la sécurité, pour faire de la gestion individuelle de la disponibilité des agents dont :
 - Gestion de la téléphonie (18 et 112)
 - Gestion du déclenchement informatique des secours via radio ou VPN (émetteurs PIP)
 - Suivi des interventions sur consoles de suivi
 - Gestion des messages transmis sur réseau radio (géré par le Ministère de l'Intérieur)
- **SI « Administratif »**
 - Gestion de la messagerie
 - Support (RH, Finance...)
 - Gestion de la formation
 - Etc....

L'organisation du SIC se décline en 3 parties : informatique, téléphonie et transmission.

La partie informatique est composée de **2 réseaux séparés et distincts** :

- **Réseau opérationnel d'alerte**, infogéré par la société SYSTEL. Service SIC responsable de la maintenance et réflexion du remplacement matériel
- **Réseau administratif** (SP professionnel, SP volontaires...) pour offrir diverses applications dites administratives (gestion et pilotage principalement)

La partie téléphonie est également déclinée en 2 parties, gérée avec différents types de sécurité : Téléphonie opérationnelle & administrative

Compréhension du besoin

En regard de nos premiers échanges, nous identifions certains enjeux principaux pour le SDIS 41 dans la réalisation de la démarche opérationnelle SDSI



BÉNÉFICES ATTENDUS

Recommandations sur le périmètre SI cible (*collecte et challenge de la demande, définition de la cible, élaboration de la feuille de route*)

Vision à court et moyen terme (*trajectoire*)

Permet un alignement stratégique des SI sur les objectifs de la Direction et opérationnels sur les besoins des utilisateurs et des succès rapides et concrets

Macro moyens à mettre en œuvre

Estimation du budget pour chaque programme du SDSI ; moyens humains internes et externes nécessaires...

Pilotage du SI et du SDSI

Définition des modes de gouvernance et de pilotage du SI et du SDSI (*modalités de suivi d'exécution et de mise à jour, actualisation annuelle...*)

